

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDE

Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
61-2022**

Nombre de Membres

- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 10
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :
25/11/2022

Date d'affichage :
25/11/2022

Objet de la délibération

**Prononciation sur
l'urgence invoquée
par le Maire**

**Résultat du
vote**

- pour : 10
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le 29/11/2022

ID : 039-213905615-20221128-61_2022_PRONONC-DE

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-huit novembre à 19 heures,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON,
Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Floriano DE MATOS,
Dominique LACROIX,

Étaient représentés : Gilles VINCENT, Michel BONDIER

Procurations données :

- de Gilles VINCENT à Floriano De MATOS
- de Michel BONDIER à Michaël MARILLIER
-

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé
à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Dominique LACROIX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convocation du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2022 pour une réunion
le lundi 28 novembre 2022 ;

Considérant l'absence des 3 jours francs entre la convocation et la réunion du Conseil
Municipal ;

Considérant le caractère restreint de l'ordre du jour ;

Considérant le report de la signature de l'acte de vente de la parcelle AB657 ;

Considérant la nécessité de conclure cette vente au plus tôt ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

APPROUVE

Le caractère d'urgence de la réunion du Conseil Municipal, invoqué par le Maire.

AUTORISE

Le déroulement de la réunion, sur l'ordre du jour proposé sur la convocation du
25 novembre 2022.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 28/11/2022
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Dominique LACROIX

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

